

Revin: ils s'opposent au nouveau compteur Linky

MIS EN LIGNE LE 7/11/2020 À 16:55 [✂ NICOLAS PERRIN \(/54314/DPI-AUTHORS/NICOLAS-PERRIN\)](#)

[ARDENNES \(/1044/LOCATIONS/ARDENNES\)](#)

Alors que l'installation des outils de relevé est active, certains dénoncent « une atteinte à la vie privée » et du « gaspillage ».



Jacky Sarazin, qui vit quartier de la Campagne, est l'un des opposants à Linky. Il devra pourtant changer de compteur, celui-ci étant à l'extérieur de son domicile.

L'installation des compteurs Linky s'accélère dans le nord des Ardennes depuis plusieurs semaines. Avec des réserves émises par des habitants à Revin, où se déroule en ce moment la pose de ces boîtiers de transmission de données énergétiques en temps réel, au fournisseur. Un sujet évoqué, succinctement, par l'opposition avec une réponse de Daniel Durbecq durant le dernier conseil municipal. Le maire préférant ne pas s'immiscer pas dans ce débat qu'il laisse à la responsabilité de chacun, Enedis étant une entreprise privée.

« J'ai vu l'émission sur M6, Capital, qui évoquait les mauvaises ondes et des risques d'explosion. Je ne suis pas rassurée »

Dans le quartier de la Campagne, Jacky Sarazin est l'un des Revinois embêtés par ce changement de compteurs. Il s'en explique : « *Pourquoi changer ? Il fonctionne bien, c'est du gaspillage. On nous dit de faire attention à la planète et on les change tous... J'ai aussi lu que des compteurs situés à l'intérieur avaient un risque d'incendie et une conséquence en termes d'ondes sur ceux vivant à proximité. Ce qui est le cas chez nous.* »

Et ce témoin d'énoncer aussi « *une augmentation de la consommation par rapport au fonctionnement du compteur. Celui-ci disjoncte également, parfois, et espionne 24 h / 24 la consommation. C'est une atteinte à la vie privée* ». Jacky Sarazin constate enfin que cet outil supprimera « *des emplois de personnes chargées de relever les compteurs* » et créera une taxe à payer en 2021. Ce que réfute, sur tous les points, le fabricant Enedis (*lire ci-dessous*). Reste que ce Revinois verra son compteur changer puisque situé en extérieur, comme l'indique un courrier reçu à son domicile.

Dans une rue un peu plus lointaine, Jeannine a refusé catégoriquement la pose. « *J'ai vu l'émission sur M6, Capital (le 4 octobre), qui évoquait les mauvaises ondes et des risques d'explosion. Je ne suis pas rassurée, d'autant que mon compteur est récent. Il a été changé lors de l'achat de la maison il y a cinq ans. On m'a appelé pour me dire que je verrai directement ce sujet avec un agent Engie.* » Son compteur étant chez elle, cette Revinoise ne baissera pas les bras.

Elle intervient «chez des électrosensibles»

Sylvie Baikrich est géobiologue et fait partie de l'association L'Harmonie d'Ardwen, basée à Charleville-Mézières. « J'interviens chez des personnes électrosensibles qui ont des maux de tête, des pressions à la tête, des problèmes de mémoire. » Elle poursuit : « Les ondes CPL (courant porteur de ligne) polluent tout le réseau électrique de la maison. Il faut se baser sur les normes allemandes, autrichiennes ou suisses, pas françaises qui ont les autorisations les plus élevées d'Europe. La solution idéale, même avec des filtres, c'est ne pas accepter Linky. »

«La fréquence n'est pas plus élevée que les ondes d'un frigo»

Le directeur territorial d'Enedis Ardennes, Stéphane Allain, commence son argumentaire en annonçant que *« jamais ce déploiement de Linky n'a été autant apprécié que durant le confinement, avec une activation à distance et une mise en route plus rapide »*. Concernant les ondes, elles n'ont *« pas de phénomène rayonnant. La fréquence reste dans le câble et n'est pas plus élevée que les ondes d'un frigo ou d'un sèche-cheveux. »* Face à ces changements de compteurs, Stéphane Allain confie que, parfois, *« le disjoncteur se déclenche pour éviter une surtension violente. Lorsqu'il y a un décalage avec la puissance du contrat souscrit. C'est pour protéger le client »*. Qu'en est-il d'explosions de compteurs ? *« Il y a très peu d'incidents. Cela peut venir du serrage du compteur à sa pose, mais des contrôles qualité sont régulièrement opérés. Avec d'éventuelles exclusions, si jamais. Ici, avec notre prestataire pour le secteur de Revin, nous n'avons que des bons retours. »* Néanmoins, Stéphane Allain reconnaît *« un manque de communication »* sur le fait qu'il n'y aura *« pas d'impôt supplémentaire via Linky, pas d'augmentation de la facture »*. Et le directeur d'Enedis Ardennes de conclure, en voulant respecter la directive européenne : *« Mais nous ne pouvons pas rentrer de force chez les gens, on n'envoie pas les gendarmes. On explique donc avec beaucoup de pédagogie à quoi sert ce compteur qui permet, également, d'avoir une approche plus économique, plus écologique, sur sa consommation. »*